



Projet : Renforcer l'autonomie des agricultrices dans la transition Agroécologique à Guédé Village et Guédé Chantier, Département Podor (RAATAE_SA), code : 2022/PRYC/000757

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE et
REHABILITATION D'UN HANGAR DE SECHAGE DANS LE PERIMETRE
MARAICHER DE GUEDE VILLAGELE, COMMUNE DE GUEDE
VILLAGE, DEPARTEMENT DE PODOR, SENEGAL.**

Mars 2025



Le présent appel d'offre est lancé dans le cadre du Projet « *Renforcer l'autonomie des agricultrices dans la transition Agroécologique à Guédé Village et Guédé Chantier, Département Podor (RAATAE_SA), code : 2022/PRYC/000757* », financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et exécuté par Enda PRONAT en partenariat avec Centre d'Etudes Rurales et d'Agriculture Internationale CERAI.

1. Financement

AECID (Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement)

2. Maître d'Ouvrage

ENDA PRONAT

3. Commission d'évaluation d'offres

La commission sera composée du chef de projet, du coordinateur des programmes de Enda pronat, le responsable de zone, le représentant de CERAI et le comptable du projet.

4. Participation

Il s'agit d'un DRP ouvert à toutes les entreprises sénégalaises spécialisées dans le domaine du BTP.

5. Monnaie des offres

Les offres doivent être libellées en FCFA.

6. Signature du contrat

Le marché sera conclu entre Enda PRONAT et le soumissionnaire sélectionné.

7. Consultation et retrait du Dossier d'DRP pourra se faire sur le site de Enda PRONAT (ci-dessous).

Les offres rédigées en langue française devront être envoyées à Enda Pronat en deux fichiers séparés intitulés « Offre Technique » et « Offre Financière » avec comme objet du mail : construction de magasin et aire de stockage à l'adresse suivante : **pronat@endatiersmonde.org**

8. Date limite de dépôt des offres : le 03 Avril 2025 à 17h00 heures locales.

A. GENERALITES

Article 1 : Objet de la Demande de Renseignement des Prix (DRP)

Le présent DRP a pour objet l'appel à soumission pour **la construction d'un magasin de stockage des produits agricoles équipé de trois tables de séchage et du réaménagement d'un réservoir d'eau en hangar de séchage dans le périmètre maraîcher du groupement de promotion féminine de Guédé Village, commune de Guédé village, Département de Podor.**

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Prescriptions Techniques (C.P.T.).

Article 2 : Mode de passation du marché

Le mode de passation du présent marché est **un DRP (Demande de Renseignement de Prix).**

Article 3 : Modifications des détails du DRP

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq (05) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Délai d'exécution

Les travaux devront être exécutés dans un délai de 02 mois soit soixante jours (60) maximum, à compter de la date de la signature du contrat.

Article 5 : Financement

Le financement des travaux objet du présent DRP est assuré par l'AECID (Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement).

Article 6 : Régime fiscal

Le marché est soumis aux droits et taxes en vigueur et le montant de l'offre financière doit en conséquence être exprimé toutes taxes, y compris TVA.

Article 7 : Soumissionnaires admis à concourir

Seules les entreprises spécialisées dans le domaine des travaux Génie Civil sont admises à concourir au présent DRP.

B. LES DOCUMENTS A FOURNIR

Article 8 : Composition du DRP

Le dossier comprend les documents suivants :

1. Offre Technique et offre financière
2. Cadre du Devis estimatif et quantitatif paraphé.
3. Plans achit

C. PRÉPARATION DES OFFRES

Article 09 : Unité monétaire

L'unité monétaire pour l'exécution du marché objet du présent DRP est la monnaie sénégalaise en vigueur : Franc CFA.

Article 10 : Langue des offres

Tous les documents concernant l'DRP ainsi que les correspondances échangées avec le Maître d'ouvrage seront rédigés en langue française.

Article 11 : Documents constitutifs de la soumission

L'offre présentée par le candidat comprendra obligatoirement :

- a) La soumission conforme au modèle (pièce n°3 du présent dossier) complétée, datée, signée et accompagnée le cas échéant d'une procuration écrite du soumissionnaire au signataire de l'offre ;
- b) Les attestations administratives établies dans les formes réglementaires par les autorités compétentes ;
 - Le NINEA de l'entreprise
 - Registre de commerce
 - Déclaration des impôts
- c) Le devis estimatif et quantitatif complété, signé et paraphé ;
- d) Le bordereau des prix unitaires **complété dans sa totalité**, signé et paraphé ;
- e) Une Offre technique comprenant les renseignements suivants :
 - Des informations concernant la réalisation en tant que responsable principal de travaux de nature et de volume analogues, et des détails sur d'autres travaux éventuels en cours.
 - Les attestations des maîtres d'œuvre de marchés exécutés par le soumissionnaire prouvant que le dit soumissionnaire a mené dans des conditions satisfaisantes des opérations comparables.
 - Une connaissance des procédures de Enda PRONAT en termes de construction.

Article 12 : Validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une période de soixante jours (60) à partir de la date de la signature du contrat.

Dans des cas exceptionnels, le Maître de l'Ouvrage peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leur offre pour une période donnée. La demande et les réponses des soumissionnaires seront faites par lettre qui sera envoyée au commanditaire.

Article 13 : Présentation des offres et signature

Le soumissionnaire établira un (1) original et deux (2) copies des documents constitutifs de l'offre tels qu'ils sont décrits Article 11 : En cas de divergences entre l'original et les copies, l'original fera foi. Tous les documents devront être paraphés par le soumissionnaire lui-même.

1) La première enveloppe contiendra :

- La soumission datée et signée (original et copies),
- Le bordereau des prix unitaires **chiffré et complété dans sa totalité**, paraphé et signé,
- Le devis estimatif et quantitatif chiffré, signé et paraphé.

Cette enveloppe doit porter la mention « soumission : **AECID _ 2022/PRYC/000757** » et le nom du soumissionnaire.

2) La deuxième enveloppe contiendra :

- La première enveloppe ;
- Et les autres pièces énumérées à l'article 12.

3) Soumission des offres :

*Les offres seront déposées en une seule enveloppe cachetée comprenant (offre technique, offre financière) toujours à l'adresse du siège de Enda PRONAT Enda PRONAT : **54 Rue Carnot, BP 3370**, auprès du secrétariat de Enda PRONAT **TEL. 33 889 34 39** (à Remettre à Madame Kanté) ou au Bureau de Enda PRONAT Zone Nord à Ndium. Ou en ligne*

*Elles porteront la mention : PROJET **AECID _ 2022/PRYC/000757** – DRP pour la **CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE ET RÉHABILITATION D'UN HANGAR DE SÉCHAGE A GUEDE VILLAGE.***

NB : Toute offre reçue par la Commission après les date et heures limites précisées ci-dessus sera retournée au soumissionnaire sans avoir été ouverte.

Article 14 : Ouverture des plis

La Commission d'évaluation se réunira dans les 72h qui suit la clôture des dépôts, pour procéder à l'ouverture des plis. Date de l'ouverture : **Le 07 Avril 2025 à 10h00.**

Les noms des soumissionnaires, le prix des offres, le montant total de chaque offre, la présence ou l'absence de l'ensemble des pièces justificatives à fournir, et toute autre information que la Commission peut juger appropriée, seront annoncés lors de l'ouverture des plis (offres technique et financière) et notés dans le procès-verbal d'ouverture des plis.

Article 15 : Examen des offres et détermination de la conformité

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la Commission d'évaluation vérifiera que chaque offre répond aux exigences suivantes :

- Conformité de signature ;

- Conformité pour l'essentiel aux conditions exigées ;
- Présentation des pièces demandées à l'Article 11 :

La coordination du Projet se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification ou divergence par rapport aux conditions requises par les documents du DRP. Elle peut également corriger les erreurs de calculs éventuelles et les notifier au prestataire.

Article 16 : Évaluation et comparaison des offres

L'évaluation et la comparaison ne concernent que les offres déclarées recevables.

L'analyse et l'évaluation des offres se feront sur la base des critères de qualifications suivants :

1. Références techniques

- Liste des références
- Attestations de bonne exécution pour travaux similaires

2. Expérience et qualification de l'entreprise

- Chef de projet
- Composition de l'équipe
- Autres

3. Planning des travaux

La commission désignée pour procéder à l'analyse technique-financière des offres vérifiera les qualifications des candidats suivant les critères ci-dessus. La note technique représente 70% du total des points et la note financière représente 30%. La grille d'évaluation technique est jointe ci-dessous.

NB : Note technique éliminatoire : 40/100 points. Les soumissionnaires dont la note technique est inférieure à la note éliminatoire sont exclus.

Article 17 : Analyse financière

Les offres financières seront ouvertes après la notation de l'offre technique. Seule l'offre financière des soumissionnaires ayant obtenus une note technique supérieure à 70 sera retenue provisoirement sous condition que son offre technique soit valide.

D. ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Article 18 : Attribution des marchés

La Commission attribuera le marché au soumissionnaire dont la note globale calculée est la plus haute. Le critère d'attribution va s'opérer sur la base d'une offre conforme au cahier des charges de l'DRP.

La Coordination du Projet se réserve le droit de négocier avec le prestataire ayant présenté l'offre technique la meilleure pour voir la possibilité d'un alignement financier en cas de marge budgétaire tolérable.

Article 19 : Démarrage des Travaux.

Date de démarrage souhaitée **15 avril 2025**. La durée des travaux sera de soixante jours (60 jours), le maître d'ouvrage tiendra fondamentalement au respect des délais qui seront inscrits dans le contrat du futur prestataire.

E. TABLEAU DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU PROJET

Critères	Evaluation	Critères Pondération	Nombre de points
1. Capacité technique (60 pts)	a. Capacités techniques	Expériences du prestataire sur la réalisation des ouvrages similaires ; clarté et adaptation des plans archis par rapport au travail demandé et calendrier d'exécution.	40
	b. Offre Financière	Coûts réels des rubriques par rapport au marché.	30
2. Références techniques (20 pts)	Projets attestés	Projets BTP attestés	10
3. Délai méthodologie ,et planning (20 pts)	Planning d'exécution et délais d'exécution		20
TOTAL			100

CHAPITRE I DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet du présent Cahier des Spécifications Techniques

Le présent Cahier des Spécifications Techniques (C.S.T.) a pour objet de définir les modalités pour l'approvisionnement des matériaux de construction et la réalisation du bâtiment de stockage et le réaménagement d'un bassin de stockage d'eau en hangar de séchage des produits agricoles dans le périmètre maraîcher du groupement de promotion féminine à Guédé Village (Commune de Guédé Village).

Les travaux, objet du présent document, concernent la réalisation du génie civil et du système d'adduction.

Les travaux sont commandités par l'ONG ENDA PRONAT comme Maître d'Ouvrage.

Article 2 : Consistance

2.1 Consistance

Les travaux consistent en la construction d'un magasin de stockage et équipement (table de stockage) ainsi que le réaménagement d'un bassin de stockage d'eau en hangar de séchage des produits agricoles.

Les travaux comprennent :

- La réalisation d'un plan de construction du magasin de stockage ;
- Réalisation du devis pour la conception des tables de stockage ;
- La fourniture des matériaux de construction ;
- Travaux de création et de construction du bâtiment et de réhabilitation du bassin.

2.2 Localisation

Les travaux sont localisés dans le jardin du groupement de promotion féminine à Guédé Village, commune de Guédé Village, département de Podor et région de Saint Louis.

Article 3 : Délai d'exécution

Le délai d'exécution pour la réalisation des deux bâtiments est de deux mois. **Pour le respect des délais, l'entreprise adjudicataire doit disposer des moyens nécessaires pour démarrer et faire fonctionner les travaux en même temps en cas de retard dans les virements.**

CHAPITRE II : DESCRIPTION DES BÂTIMENTS

Toute mise en œuvre sera exécutée selon les règles de l'art.

a. Magasin de stockage :

Le magasin de stockage sera bâti sur une surface de 32 m² (8 m x 4 m) et sera entièrement construit avec des briques et parpaing en ciment. La hauteur minimale du bâtiment sera de 4 m dans la partie la plus basse et 5,5 m au plus haut sommet. Il sera composé de :

- Quatre (04) fenêtres en persienne orientable d'une dimension de 1,5 m x 1,7 m chacune et seront équipés de moustiquaire ;
- Une porte d'entrée de 2,10 m X 1,20 m en persienne ;
- D'une toiture en zinc en double pente soutenus par des poutres en acier du type IPN 80 et des cornières ;
- Une rangée de claustras en avant et en arrière du bâtiment pour faciliter l'aération ;
- La planché sera réalisé avec un béton de propriété et enduit avec du ciment pour le rendre étanche ;
- Les murs seront enduits de ciment et ensuite une couche de tyrolienne sera appliquée sur la partie extérieur ;
- L'intérieur du bâtiment sera enduit avec une couche de peinture en faume.

b. Hangar de séchage :

Un bassin de stockage d'eau d'une capacité de 16 m³ (soit 4 m x 3 m x 1,4 m) existe déjà dans le jardin. Il s'agit dans ce cas de :

- Ouvrier les côtés est-ouest du bassin pour faciliter la circulation de l'air ;
- Construire un hangar métallique avec des poutres et charpentes en acier de type IPN 80 a une hauteur minimale de 2m du plancher ;
- Un toit en zinc double pente avec débordement de 50 cm des deux côtés

c. Confection des tables de stockage :

Trois tables de stockage métallique de trois niveaux seront construites avec des cornières et soutenues par un grillage. Chaque table doit :

- Deux tables doivent avoir 6 m de long et 1 m de large ;
- Une table doit avoir 4 m de long et 1 m de large
- Être construite avec des cornières comme support et de grillage comme fond ;
- La hauteur en le premier niveau de la table et le plancher sera de 30 cm
- La hauteur entre les niveaux de table sera de 60 cm.

Les plans d'exécution fournis par l'Entrepreneur fixeront définitivement la teneur des travaux après approbation par le Maître d'œuvre.

Article 4 : Panneaux de signalisation et d'information (sans objet)

Deux panneaux d'information de site (communément appelé plaques signalétiques en plaque métallique de dimensions d'au moins 0.40m X 0.60m seront confectionnés et installés sur les devantures des deux infrastructures (magasin de stock et le hangar de séchage).

Ces panneaux arboreront les logos du bailleur, de Enda PRONAT et de CERAI ainsi que les informations concernant le projet (titre, code etc.)

ANNEXES**ANNEXE : DEVIS CADRE ESTIMATIF :**

Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Devis pour le magasin de stockage (8m x 4m)				
Ciment	Tonne	10,00		
Fer 12	Barrigau	4,00		
Fer 10	Barrigau	2,00		
Fer 8	Barrigau	1,50		
Fer 6	Barrigau	1,50		
Fil de fer	Kg	10,00		
Gravier	Benné	2,00		
Sable	Benné	5,00		
Feuilles zinc 7 kg	Feuilles	12,00		
IPN 80	Barre	9,00		
Cornières 50	Barre	20,00		
Crochets	Un.	300,00		
Porte 2, 10 m x 1, 20 m	Un.	1,00		
Fenetre orientable + moustiquaire 1,50 m x 1, 70 m	Un.	4,00		
Peinture faume	Sceau	4,00		
Colorant	Flacon	4,00		
Transport matériels	Voyage	1,00		
Main d'œuvre	FF	1,00		
Sous total 1				
Devis pour 3 tables de séchages 2= 6m x 1 et 1 = 4m x 1 m				
Cornière 35 (barre de 6 m)	Un.	40,00		

Peinture	Boite	3,00		
Carton de Baguette	Un.	1,00		
Bouteille de deliam	Un.	6,00		
Grillage maille de 2 cm	m	9,00		
Main d'œuvre	FF	1,00		
Sous total 2				-
Devis pour le magasin de séchage (réhabilitation du bassin de stockage)				
IPN 80	Un.	6,00		
Crochets	Un.	100,00		
Feuille de Zinc 7m	Feuilles	7,00		
Fer 10	Barrigau	1,00		
Fer 6	Barrigau	0,50		
Fil de fer	Kg	2,00		
Ciment	Sac de 50 kg	10,00		
Plaque signalétique pour les 2 magasins	Un.	2,00		
Peinture	Seau	1,00		
Colorant	Flacon	1,00		
Main d'œuvre	FF	1,00		
Sous total 3				
TOTAL GENERAL				

NB : Devis assujetti à tout complément nécessitant au bon déroulement des travaux et au fonctionnement de l'ouvrage.